

RÈGLEMENT OFFICIEL – LA VEROISE 2026

Article 1 – Organisation

L'association La Veroise, enregistrée à Ver-sur-Mer (Calvados), organise le dimanche 12 avril 2026 la première édition de La Veroise, course et marche pédestre ouverte à tous, licenciés ou non, dans le respect du présent règlement.

Contact : laveroise.president@gmail.com – 06 73 60 50 04

Directeur de course : Eliot FICHET

Responsable sécurité : Maxence DUGUEY (06 45 20 51 17)

Article 2 – Épreuves proposées

- Course 14 km chronométrée – Départ 9h30
- Course 7 km chronométrée – Départ 10h00
- Marche 7 km non chronométrée – Départ immédiatement après la course de 7 km

Les départs et arrivées auront lieu sur le Boulevard de la Plage à Ver-sur-Mer.

Les parcours, sur terrain mixte (route et chemins), traversent les communes de Ver-sur-Mer et, pour la course de 14 km, Meuvaines (pendant environ 3 km).

Article 3 – Participation

Âge minimum :

- 14 ans pour le 7 km course
- 16 ans pour le 14 km course
- Aucune limite d'âge pour la marche non chronométrée

Les participants doivent fournir une licence FFA valide ou un Parcours de Prévention Santé (à téléverser sur Finishers).

En plus, les mineurs devront présenter une autorisation parentale.

Article 4 – Inscriptions

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur Finishers.com. Elles seront closes trois semaines avant l'événement.

Tarifs selon la date d'inscription :

14 km : 15 € → 01/01/26 | 17 € → 01/03/26 | 19 € → clôture

7 km course : 10 € → 01/01/26 | 12 € → 01/03/26 | 15 € → clôture

7 km marche : 7 € → 01/01/26 | 9 € → clôture

500 participants maximum sur l'ensemble des épreuves.

Politique d'annulation et de remboursement :

Les inscriptions sont fermes et définitives. Aucun remboursement ne sera effectué sauf :

- Annulation officielle (sanitaire, préfectorale ou force majeure)

Aucun transfert sans accord préalable.

La revente sera proposée au sein de la plateforme Finishers.

Article 5 – Retrait des dossards

• Samedi 11 avril 2026, de 13h à 19h à la salle des fêtes de Ver-sur-Mer

• Dimanche 12 avril, à partir de 7h30 à la salle des fêtes de Ver-sur-même

Le dossard doit être porté visiblement. Chronométrage par puces électroniques.

Article 6 – Sécurité et secours

L'organisation est couverte par une assurance et une association de sécurité civile agréée. Un dispositif de secours agréé sera présent sur le site.

Les participants doivent respecter le code de la route sur les portions ouvertes. Les participants doivent également rester responsable de leur propre personne. En cas d'abandon, prévenir un signaleur ou un poste de ravitaillement.

Article 7 – Barrières horaires

14 km : 2h30 maximum

7 km course : 2h00 maximum

7 km marche : 2h00 maximum

Article 8 – Ravitaillements

• 1 point d'eau : au Mémorial de Ver-sur-Mer

• 1 ravitaillement complet : à l'arrivée

Les coureurs doivent se munir de leur propre gobelet ou gourde.

Article 9 – Classements et récompenses

Classements : scratch, par genre et par catégorie FFA.

Podiums pour les 3 premiers hommes et femmes de chaque course. Certaines catégories sans lots spécifiques. Pas de primes en argent.

Article 10 – Charte écoresponsable

Les participants s'engagent à :

- Ne laisser aucun déchet (zones de tri prévues)

- Utiliser du matériel réutilisable (gobelets, flasques...)

- Respecter la faune, la flore et les habitants

- Suivre le balisage sans couper les sentiers

Tout manquement pourra entraîner une disqualification.

Article 11 – Droit à l'image et données personnelles

Les participants autorisent l'utilisation de leur image pour la communication de l'événement. Les données collectées ne seront utilisées que pour la gestion de la course. Finishers n'y accède qu'en cas de création de compte. Aucune diffusion commerciale.

Article 12 – Cas de force majeure / Annulation

En cas d'annulation pour raison météorologique, sanitaire, décision préfectorale ou force majeure, les inscriptions seront reportées ou partiellement remboursées selon les frais déjà engagés.

Article 13 – Acceptation du règlement

La participation à La Veroise implique l'acceptation totale du présent règlement et des décisions de l'organisation.